



## Communiqué de presse

Municipalité

### La Municipalité présente son organisation à la suite de l'élection du Syndic

**A la suite de l'élection de Monsieur Lionel Voinçon à la Syndicature de la Ville de Payerne, la Municipalité a procédé à une actualisation de la répartition des dicastères entre ses membres. Cette organisation s'inscrit dans la continuité de la structure en place depuis 2023 et entre en vigueur immédiatement.**

Monsieur Lionel Voinçon, Syndic, est en charge de l'administration générale, de la promotion économique et des finances. Il représentera également la Ville au sein des Conseils d'administration de swiss aeropole SA et Payerne Energies SA.

La seule modification concerne la cave communale et le vignoble désormais placés sous la responsabilité de Monsieur Jacques Henchoz. Ce dernier reste en charge des infrastructures, des travaux publics et de l'énergie.

Les autres membres de la Municipalité conservent leurs attributions respectives :

- Madame Monique Picinali, 1<sup>e</sup> Vice-Présidente, Municipale en charge de l'Urbanisme, de la mobilité et de l'environnement ;
- Monsieur Edouard Noverraz, Municipal en charge de la population, de la santé et de la culture ;
- Monsieur Nicolas Schmid, Municipal en charge des bâtiments, des écoles et du sport.

Cette répartition affirme la volonté de la Municipalité d'assurer une gouvernance stable, cohérente et orientée vers la poursuite efficace des projets en cours. Elle adresse ses remerciements à la population payernoise pour la confiance témoignée.

La Municipalité

Payerne, le 16 avril 2025

**Contact :**

Lionel Voinçon, Syndic  
Ville de Payerne  
026 662 65 14  
communication@payerne.ch